

**MESURE RECONDUITE EN 2024 :**  
Adhésion TECHTERA incluse – accès privilégié aux offres  
de services du Pôle de Compétitivité national Textile



**Membre**

**DEMANDE D'ADHESION 2024**  
*au*  
**PÔLE TEXTILE ALSACE**

Je confirme mon adhésion au Pôle Textile Alsace pour l'année 2024

Nom :	Prénom :	Fonction :	
Société :		Siret :	APE :
Adresse :			
Tel :	Fax :	E-mail :	
Principaux métiers – savoir-faire :			
Principaux marchés :			
Site web :			

La cotisation annuelle s'applique pour chaque établissement facturé. Les montants des cotisations 2024 ont été adoptés à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association le 7 juillet 2023.

Le montant de la cotisation annuelle est fonction de l'effectif de l'entreprise au moment de l'adhésion (**tenant compte de l'effectif groupe consolidé, si appartenance à un groupe**) et laissé à l'appréciation du CODIR pour toute demande particulière exceptionnelle et temporaire envoyée par écrit avant le renouvellement de l'échéance de celle-ci pour une durée d'un an).

**Règles d'échéance :**

- Un seul appel à cotisation en janvier valable pour l'année civile
- En cas de première adhésion en cours d'année :
  - o Au cours du 1<sup>er</sup> semestre : 100% du montant de la cotisation annuelle
  - o Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre : 75% du montant de la cotisation
  - o Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre : 50% du montant de la cotisation
- L'adhésion annuelle est renouvelée pour les anciens adhérents pas tacite reconduction.

Offre adhésion annuelle de base entreprise - 2022	Montant € HT	TVA (20%)	Montant € TTC
<input type="checkbox"/> De 1 à 9 salariés	457.00	91.40	548.40
<input type="checkbox"/> De 10 à 49 salariés	840.00	168.00	1 008.00
<input type="checkbox"/> De 50 à 99 salariés	1 035.00	207.00	1 242.00
<input type="checkbox"/> De 100 à 249 salariés*	1 250.00	250.00	1 500.00
<input type="checkbox"/> + de 250 salariés	1 575.00	315.00	1 890.00

\*Pour les entreprises de moins de 250 salariés, le Pôle Textile retient la définition des PME telle qu'indiquée dans le décret d'application n°2008-1354 et la recommandation n°2003/361/CE de la commission européenne :

- Effectif inférieur à 250 personnes
- Chiffres d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 43 millions d'euros
- Ne possède pas de participation de plus de 25% dans une autre entreprise
- N'est pas détenue à 25% ou plus par une autre entreprise, organisme ou conjointement par plusieurs entreprises/organismes
- N'établit pas de compte consolidé et n'est pas reprise dans les comptes d'une entreprise qui établit des comptes consolidés

*Les offres de services du Pôle Textile (veille marché, veille export, atelier innovation, montage de projets innovants, participation à des salons, expertises spécifiques, autres...) feront l'objet d'une facturation complémentaire à des tarifs privilégiés établis action par action, pour les entreprises membres à jour de leur cotisation annuelle.*

**Correspondant à un effectif entreprise et/ou groupe de personnes au 31.12.2023.**

Par Virement bancaire -CIC MULHOUSE SINNE - BIC : CMCIFRPP  
IBAN : FR76 3008 7332 2000 0209 9040 161

Par Chèque joint à l'ordre du PÔLE TEXTILE ALSACE  
25, rue Alfred Werner – 68200 MULHOUSE

Une facture vous sera adressée par retour.

**Pour 2024 :**  
Adhésion TECHTERA incluse  
Accès privilégié aux offres de  
services du Pôle de  
Compétitivité national Textile

Fait le :

Signature et cachet de la Société :

A :